

Image not found or type unknown



Litige avec mon auto-école

Par **Athenzi**, le **27/01/2009** à **20:19**

Bonjour, rnSuite à un litige avec mon auto-école, une mise en demeure... il a été décidé que l'auto-école été dans son tort et qu'il était obligé de me reprendre. Cependant, il veut me refaire une évaluation générale. Est ce qu'il peut ? La première ne compte elle plus? rnDe plus, je lui est réclamé ma première évaluation que je n'ai jamais vu ni entendu et je n'ai pas signé d'évaluation, il ma dit qu'il ne l'avais pas. Est ce normal? Ne veut-il pas refaire une nouvelle évaluation pour couvrir l'ancienne qui n'a jamais été faite? Suis-je en droit de refuser cette évaluation et reprendre tout de suite les leçons de conduite?rnMerci rnCordialement